

# Aide-soignant (formation complémentaire)

RÉF | 8339

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Au terme de cette formation, vous serez capable de poser les 5 nouveaux actes infirmiers délégués supplémentaires.

Ces actes délégués supplémentaires sont:

- Mesurer les paramètres concernant les différentes fonctions biologiques, y compris la mesure de la glycémie par prélèvement sanguin capillaire et faire rapport de ces mesures dans les meilleurs délais et de manière précise à l'infirmier
- Administrer des médicaments préparés par un infirmier ou un pharmacien (à l'exclusion des substances stupéfiantes) par les voies d'administration suivantes : orale (y compris l'inhalation), rectale, par gouttes ophtalmiques, par gouttes auriculaires, percutanée et sous-cutanée (uniquement pour l'héparine fractionnée)
- Alimenter et hydrater par voie orale
- Enlever manuellement des fécalomes (matière fécale déshydratée)
- Enlever et remettre les bandages ou les bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses.

### Programme

Formation de 150h = 180 périodes de 50 minutes.

Cours théoriques (90 périodes):

- Initiation aux premiers secours
- Principes de délégation
- Notions de pharmacologie
- Activités infirmières déléguées
- Activités infirmières déléguées : pratique professionnelle

Stage d'intégration complémentaire et activités d'intégration professionnelle (AIP): 90 périodes

### Certification(s) visée(s)

Attestation de réussite d'une unité d'enseignement (UE) de Promotion sociale

### Type de formation

[Enseignement de promotion sociale](#)

## ORGANISATION

<b>Durée</b>	4 mois + le stage
<b>Début</b>	La date de la prochaine session sera précisée dès la reprise des inscriptions. 2 x par an (octobre et janvier)
<b>Coût</b>	420 euros - Coût réduit : contactez l'établissement -

## CONDITION D'ADMISSION

<b>Prérequis administratifs</b>	Les personnes qui, avant le 1er septembre 2019, répondent aux conditions d'enregistrement comme aide-soignant telles que prévues dans l'article 2 de l'arrêté royal du 12 janvier 2006 fixant les modalités d'enregistrement comme aide-soignant.
---------------------------------	---

## EN PRATIQUE

<b>Pour s'informer et postuler</b>	Il n'y a pas d'inscription actuellement.
<b>Pour s'informer uniquement</b>	Consultez le <a href="#">site internet</a> ou prenez contact avec l'établissement au moyen du formulaire en ligne.

<b>Organisme</b>	<b>CPSI - Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé</b> Avenue Hippocrate 91 1200 Woluwé-Saint-Lambert Tél: 02 762 34 45 (de 8h30 à 14h30) <a href="http://www.cpsi.be">http://www.cpsi.be</a>
------------------	--